

Kermellec, de (famille qui s'éteint au début du XVI^e siècle)

Les Kermellec sont une famille noble bien implantée en pays guérandais : dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Guérande, vers 1426, est cité **Alain** de Kermellec, « rue de Saille es forbourg dudict fief d'évesque » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») ; il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en mai 1426 dont il est procureur de mai 1429 à mai 1430 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f^o 8-9). Dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figure **Jean** de Kermellec, fils d'Alain, débirentier « à cause « de Flourie Arsal, sa mère (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f^o 16-16 v^o).

À l'image d'autres nobles du pays guérandais, dans la première partie du XV^e siècle, les Kermellec gravitent dans l'entourage du duc : entre le 1^{er} mars et la fin mai 1417, dans l'« estat » de la maison ducal, sont mentionnés Jean et Alain de Kermellec parmi les « gens de monseigneur Richat » (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 946) ; en février et mars 1419, parmi ceux qui accompagnent le duc à Rouen lors de sa rencontre avec le roi d'Angleterre figure Alain de Kermellec (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 979) ; dans l'« estat » de la maison du duc, au 1^{er} septembre 1420, il émarge comme écuyer du duc (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1069) ; dans le compte du 13 juin 1425, concernant le voyage du duc à Amiens à la rencontre des ducs de Bedford et de Bourgogne, se rencontrent Alain et Pierre de Kermellec (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1174) ; et dans un compte conclu le 31 octobre 1426, Alain de Kermellec est huissier de la chambre du duc (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1223).

Alain de Kermellec est homme d'armes. Il est membre de la garde au service du duc : le 13 août 1419, il est mobilisé dans l'armée ordonnée par le duc pour se porter vers les Marches (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1104-1106-1107) ; à compter du 6 octobre 1419 et pour un mois, il est cité comme gentilhomme de la garde (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1108).

En 1420, Jean de Kermellec est, avec d'autres, du voyage de Champtoceaux où les Penthièvre attirent le duc dans un guet-apens (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 999), au cours de cette captivité, il est envoyé en mission, à Lamballe, pour en faire lever le siège, Pierre Eder étant caution de Jean de Kermellec durant cette mission (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1076) et dans l'« estat » du 1^{er} avril 1421, Jean de Kermellec est un des capitaines des gens d'armes (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1084-1085).

Cette proximité du duc et ses fonctions sont source de faveurs ducal : le 25 mars

1421, Alain de Kermellec reçoit la ferme des sceaux de Guérande dont il avait déjà joui lorsque le domaine de Guérande était en possession de Jeanne de Navarre au titre de son douaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 130/6 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1490 et 1511, confirmation).

Sans doute également fils d'Alain, Pierre décède avant le 15 février 1466 (n.st.) puisqu'à cette date sont mentionnées Agaise et Yvonne, héritières de Pierre de Kermellec, dont le tuteur, Jean du Guel, est en procès avec Alain Guillart (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 4 v°, appel devant les Grands Jours des régaires de l'évêque à Guérande ; voir aussi BnF, ms fr. 22318, p. 63).

Agaise semble disparaître rapidement. Yvonne, étant toujours mineure, sa garde et son mariage sont un enjeu entre ses proches parents : le 5 janvier 1473, Jean de Kerguisec et son neveu Pierre, ses « proches parents et lignagiers » sont en procès contre Ernaud Lescaudron. Ce dernier est accusé d'« abus et faux donné entendre d'estre du lignage de ladite mineure » afin d'obtenir sa garde, et une fois celle-ci obtenue de s'être emparé de « tous les biens meubles, lectres et enseignements », ce qui pourrait porter préjudice « à elle et sa postérité ». La dénonciation est prise en considération et il est ordonné de mettre la jeune fille en « la main du duc » puis en « seure garde », et il est interdit de conclure son mariage pendant « ladite garde » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 7, f° 2-2 v°).

Yvonne épouse Jean Mechinot : en mars 1474 (n.st.), dans un extrait de registre de chancellerie est donnée « commission aux juges de Guerrande de s'informer de la possession par Pierre de Kermellec, père d'Yvonne de Kermellec, avoit de la métairie de Coetsal, Yvonne, femme de Jean Meschinot » (BnF, ms. fr. 22318, p. 8) ; le 23 octobre 1476, parmi les débirentiers de la seigneurie d'Escoublac, est enregistré : « Jehan Meschinot et sa femme, fille de Pierre de Kermellec » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450) ; le 23 septembre 1477, ils sont encore cités dans un confront d'œillets de saline (*ibid.*, B 1462) ; en 1477, dans le rentier ducal du « terrouer », il est écrit : « Jean Meschinot et sa femme ont paie par Jehan Lestrandier, leur messagier » (*ibid.*, B 1489, B)], f° 14 v°-15 et *ibid.*, B 1490, pour 1491) ; et Jean Meschinot est encore mentionné le 29 juillet 1478 (*ibid.*, B 1460) et le 10 avril 1480 (*ibid.*, B 1460). Certains font d'Yvonne de Kermellec la troisième épouse de Jean Meschinot le poète ; mariage dont seraient issues deux filles dont les prénoms restent inconnus : l'une aurait épousé un Saint-Martin, la seigneurie de Kerpondarmes passant donc par ce mariage aux Saint-Martin ; et l'autre Jacques de La Lande, seigneur de L'Ormois en Montoir (RICHART, Pierre, « Sur les pas de Jean Meschinot », *Bulletin de la Société archéologique et*

historique de Nantes et de Loire-Atlantique, t. 128, 1992, p. 35-36 ; cet auteur se réfère à CHENEAU, François, *La Maison noble de l'Ormois en Montoir.*). Le rentier du domaine royal de Guérande issu de la réformation de 1541 ne permet pas de trancher ; en effet, il mentionne : « Les hoirs Meschinot qui tenoient plusieurs marais et heritage à cause d'Yvonne de Kermellec qui depuis ont este transportes a la veuve Yvicquel » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 48 v°).

Devenue veuve, Yvonne, fille de Pierre Kermellec, se remarie. En 1495, elle est l'épouse de Robert Giffart (*ibid.*, 1 260, f° 9 v°-11 v°, 14-16 v°, 23 v°-24 v°, et ils disposent de 30 œillets de saline relevant de la seigneurie de Campsillon). Yvonne de Kermellec disparaît avant le 13 septembre 1518 puisqu'à cette date un mandement devant la cour de Nantes est donné en faveur d'Olivier, Jean et Jeanne Giffart enfants mineurs de Robert Giffart et de feu Yvonne Kermellec (*ibid.*, B 24, f° 191).

Une autre Kermellec est connue : Marie. Elle épouse François Giffart. Tous deux sont enregistrés, le 14 janvier 1501, parmi les débirentiers du seigneur de Lesnerac pour une maison et un jardin situés rue du Verger à Guérande et sont soumis à ce titre au versement d'une rente de 8 sous (*ibid.*, G 38, f° 7 v°). Un tel mariage renforce les liens entre ces deux familles déjà tissés par le mariage de François Giffard et de Marie de Kermellec, sans que la documentation permette de préciser les liens existant entre les deux femmes.

Aux Kermellec, il convient d'associer le manoir de Kerpondarmes.

Alain GALLICE



Guérande, manoir de Kerpondarmes, façade sud



Guérande, manoir de Kerpondarmes, état actuel



Guérande, manoir de Kerpondarmes, porte



Guérande, manoir de Kerpondarmes, fenêtre



Guérande, manoir de Kerpondarmesn charpente

Le manoir médiéval de Kerpondarmes est daté, par analyse dendrochronologique de la charpente, de 1406-1419 et pourrait être l'œuvre de Jouhan de Pontdarme si on admet qu'il ait été seigneur de Kerpondarmes. Orienté plein sud, de plan rectangulaire (27 mètres sur 8,10 mètres), il est construit en moellons de granite maçonnés à l'aide d'un mortier de pisé (épaisseur des murs 0,80 mètre). Il se développe sur trois niveaux, rez-de-chaussée, premier étage et comble. Initialement, le rez-de-chaussée comprenait deux pièces séparées par un mur de refend ouvert par une baie ; une salle chauffée (11,70 m sur 6,50 m) et une autre plus petite non chauffée (7,50 m sur 6,50 m). La plus grande salle est desservie, sur chaque façade par une porte en arc brisé et éclairée au sud par une fenêtre avec coussiège dans leur ébrasement, et au nord par une fenêtre et un jour. La cheminée est associée à sa droite à une niche couverte en plein cintre. Un placard mural se situe sur le mur sud. L'autre salle est ouverte, au nord, par une porte et éclairée par un jour aménagé sur chaque mur de façade.

Sous charpente, l'étage présentait la même distribution en deux pièces : une salle et une chambre. La salle est chauffée par une cheminée placée sur le mur du pignon nord, est éclairée par deux fenêtres, une sur chaque façade. La chambre est elle-aussi chauffée (cheminée plaquée sur le mur de refend) et également éclairée par deux baies (une par façade)

et par jour sous arc brisé ouvert sur le pignon oriental (DURANDIERE *et alii*, *op. cit.*, p. ; Inventaire des Pays-de-la-Loire, en ligne).

GALLICE Alain, « Kermellec, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024